

# MARCIREAU Jacques

« Lorsque les cités sacerdotales et les temples ont pris la suite des anciens cultes en plein air, le cortège féminin du dieu s'est établi à demeure dans l'enceinte sacrée. Les accouplements rituels qui avaient lieu pendant les cérémonies y ont continué sous forme permanente. Ils ont fait l'objet de réglementations et d'offrandes dont la femme, le dieu ou la déesse, et le clergé, ont été les bénéficiaires. Telle est l'origine de la prostitution sacrée » (p. 118).

En d'autres termes, la prostitution était œuvrée par une caste très spécifique de femmes pour les pratiquants spécifiques (guerriers ou travailleurs) d'un temple particulier. On peut être opposé à cet état de fait, et refuser toute forme de prostitution aujourd'hui, mais on ne peut pas nier l'histoire. Et les religions en question n'étaient certainement pas d'obédience satanique : les hétaires sacrées du culte d'Aphrodite à Corinthe, les hiérodules du temple anatolien d'Anaïtis à Zela, les courtisanes des temples d'Astarté en Egypte, les *devadâsî* (ou bayadères) des temples hindous, les prêtresses shintoïstes dédiées à Inari, ... L'énumération des temples et religions qui s'adonnaient à la prostitution sacrée serait fastidieuse (nombre d'entre elles sont recensées dans le premier livre des Histoires d'Hérodote). Elle commença à disparaître dès l'entrée de l'humanité dans l'Age de Fer, et ce pour les raisons déjà évoquées, liées au fait que la caste des guerriers vit ses valeurs progressivement remplacées par celles de la caste sacerdotale : contrairement aux Temps Anciens, un véritable kshatriya se devait désormais d'être un ascète. L'indice le plus indubitable de cette disparition se trouve au livre XXXVIII de la Genèse, où l'on voit Juda (quatrième fils de Jacob et ancêtre direct de Jésus) coucher avec une femme qu'il prend au départ « pour une prostituée, car elle s'était voilé le visage » (verset 15). Les courtisanes attachées aux temples se voilaient en effet la face, et Juda n'éprouve absolument aucun problème à se lier temporairement (et même procréer) avec l'une d'entre elles. Or, cette femme n'est rien d'autre que sa propre belle-fille qui s'était déguisée pour le tromper ! On peut voir en filigrane de cette histoire la première condamnation connue de la prostitution sacrée. Mille cinq cent ans plus tard, Jésus-Christ s'attache singulièrement à la rédemption des prostituées (la figure de Sainte Marie-Madeleine en est un exemple lumineux), et déclare aux Juifs : « En vérité je vous le dis, les publicains et les prostituées arrivent avant vous au Royaume de Dieu » (Ev. Matthieu, XXI.31). Quant au Coran, il interdit formellement de « forcer ses esclaves femmes à la prostitution » (XXIV.33) et d'épouser des courtisanes (V.7). Il n'est plus question de la prostitution rituelle (ce qui est illustré par le fait qu'il est demandé aux épouses de porter le voile au dehors de la maison pour bien afficher que ce ne sont pas des prostituées, alors que ce voile était précisément réservé aux prostituées sacrées jusqu'à l'époque de Juda) : le Coran ne parle dans les versets précités que des prostituées « de rue » (profanes), dont la prise en mains par des réseaux esclavagistes allait devenir croissante au fil du temps.

Histoire des rites sexuels (les énigmes de l'univers, Robert Laffont, 1971)

JACQUES MARCIREAU

histoire  
DES  
rites sexuels



les énigmes de l'univers

ROBERT LAFFONT